

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 11

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

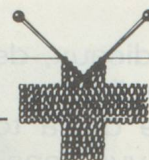
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



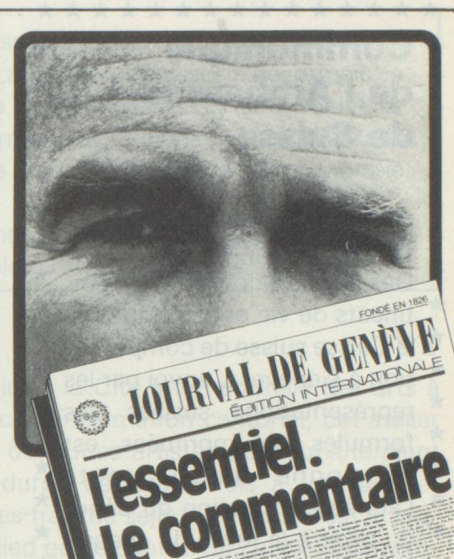
Septembre

2. Catastrophe ferroviaire sur la ligne privée Martigny-Orsières. La rame montante a grillé un feu rouge. Bilan : 6 morts et une trentaine de blessés.
3. Décès à Lausanne d'Albert Yersin, l'un des plus grands graveurs de notre siècle.
3. Le président de la FTMH, le plus puissant syndicat de Suisse, se déclare favorable à la construction des chars Leopard sous licence en Suisse. Il est prêt à accepter un supplément de prix allant jusqu'à 15 % afin de sauver 2000 emplois durant six ans.
3. Désormais le district de Zurich correspondra à la ville. Le Grand Conseil zurichois approuve la scission du district de Zurich en deux nouveaux districts, ceux de Zurich et de Dietikon. Ce dernier comprendra 11 communes, qui s'étirent le long de la vallée de la Limmat et où résident 70.000 personnes.
4. Le Conseiller fédéral Kurt Furgler reçoit le premier ministre de Turquie, M. Turgut Ozal. Celui-ci se trouve actuellement en visite privée en Suisse et profite de son séjour pour établir des contacts avec des milieux économiques suisses.
5. Un tremblement de terre d'amplitude 4 sur l'échelle de Richter est enregistré dans la région de Zurich. Bien que la secousse ait été ressentie jusque dans l'est de la France, on ne déplore ni victimes, ni dégâts matériels.
6. Première offensive de l'hiver. Il neige par endroits jusqu'en plaine. Dans les stations grisonnes, la couche blanche atteint 25 centimètres.
6. Lors de la Conférence annuelle de la coopération au développement, M. Rutherford Poats, président du comité d'aide au développement de l'OCDE, loue l'efficacité et la qualité de la coopération suisse mais en déplore la lenteur et le volume modeste. L'objectif que Berne se propose d'atteindre en 1987 - 0,31 % du produit national brut - est inférieur à la moyenne actuelle des pays membres de son comité (0,38 %). M. Poats juge trop modeste l'enthousiasme des investisseurs privés et trop timides les encouragements des autorités.
7. La Fédération suisse du tourisme, qui tient son assemblée à Bad Ragaz (SG), fait part de ses objectifs : un paysage et un environnement intacts dans un pays accueillant et attentif à l'aspect social de ses prestations touristiques.
9. 10 ans après l'aboutissement du plébiscite d'autodétermination, les Jurassiens s'offrent à Delémont une Fête du peuple à la hauteur de cet anniversaire.
11. Le ministre suédois des Affaires étrangères, M. Lennart Bodström, quitte la Suisse après une visite de deux jours. La politique internationale et la Conférence de Stockholm sur la sécurité et le désarmement en Europe ont été au centre des entretiens.
12. Le Conseil fédéral fixe les nouvelles limitations de vitesse qui seront valables dès le 1^{er} janvier prochain : 80 km/h sur les routes et 120 km/h sur les autoroutes. On escompte ainsi réduire de 5 % les émanations de gaz toxiques.
12. A l'occasion de leur assemblée ordinaire, les délégués de l'Association du personnel de l'administration générale de la Confédération, demandent l'introduction rapide de la retraite flexible pour les hommes et les femmes dès 60 ans. Ils se déclarent prêts à accepter une participation raisonnable aux coûts consécutifs.
12. Attentat à l'explosif contre la maison de Mme Hedi Lang, chef de la justice zurichoise et Conseillère d'Etat. Il est revendiqué par le « Groupe R + Z » qui demande aux prisonniers de « se lancer dans l'opposition et la guérilla ». Selon ce groupement, l'attentat est une réponse à propos de la construction d'une prison à haute sécurité à Regensdorf.
13. Désormais la compagnie aérienne Swissair s'abstiendra de transporter à Santiago du Chili les exilés chiliens dont les noms figurent sur les listes distribuées par la junte militaire à toutes les compagnies aériennes.

16. Un incendie d'origine criminelle endommage gravement le Victorial-Hall, célèbre salle de musique de Genève. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.
17. Le Conseil national, dans le cadre du débat sur le droit de la famille, accorde à l'épouse l'autorisation de conserver son nom, qu'elle devra faire suivre du nom de son mari ; ce dernier nom demeurera celui de la famille.
17. Autre décision du même Conseil : désormais, les enfants de mère suisse et de père étranger bénéficieront de la naturalisation mais elle doit encore être ratifiée par le Conseil des Etats.
18. Le gouvernement du demi-canton de Bâle-Campagne décide de diminuer de 20 % la charge fiscale pour toutes les voitures à essence équipées d'un catalyseur ou d'un système comparable.
23. Le peuple rejette deux initiatives populaires concernant l'énergie atomique. La première « Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques » recueille 45 % de oui contre 55 % de non. La seconde « Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement » récolte 45,8 % de oui contre 54,2 % de non.
24. Pour la première fois de son histoire, la Fédération mondiale des villes jumelées tient son congrès général en Amérique du Nord : 2000 délégués de 352 villes réparties entre 65 pays. Une quinzaine de Suisses y participent et parmi eux 6 orateurs.
26. Le Conseil national approuve le principe de la garantie des risques à l'innovation qui est offerte aux petites et moyennes entreprises de moins de 500 employés.
27. La Cour suprême argovienne condamne tous les membres de la municipalité de Gontenschwil pour gestion déloyale des intérêts publics. Ils avaient autorisé un riche propriétaire à construire une villa de 2 millions en zone agricole. La destruction du bâtiment est ordonnée mais le propriétaire a déposé recours auprès du Tribunal fédéral.
29. La Société suisse pour la protection du milieu vital veut développer ses activités en usant des droits de recours prévus par la nouvelle loi sur la protection de l'environnement. Elle entend surveiller étroitement, dans la mesure de ses possibilités, tous les projets de construction qui pourraient porter atteinte à l'environnement : axes routiers importants, places de tir, centrales électriques, etc.

Octobre

1. Le Conseil fédéral fixe le contingent d'autorisations pour les logements de vacances et d'appartements dans les appart'hôtels à 2000 par an pour 1985-86.
2. Elue au premier tour de scrutin ! la radicale zurichoise, Mme Elisabeth Kopp est la première femme à entrer au Conseil fédéral. Elle remplace M. Rudolf Friedrich qui a démissionné pour raison de santé. Il n'y aura pas de nouvelle répartition des départements, et notre Conseillère fédérale sera Chef du Département de justice et police.
3. Malgré la situation des finances fédérales, le Conseil des Etats entérine la décision du Conseil national d'accorder aux paysans de montagne une aide plus substantielle : 580 millions jusqu'en 1989 au lieu de 540 millions.



Le quotidien suisse d'audience internationale

vous propose :

chaque jour, toute l'information sur l'actualité suisse, la politique, la culture, les loisirs, vous permettant ainsi de garder un contact avec la mère patrie ; une analyse rigoureuse et indépendante des grands événements internationaux, leur portée et leurs conséquences sur le monde de demain ; une chronique des bourses suisses et mondiales et un reflet dynamique de la vie économique ;

chaque semaine, des chroniques de synthèse et le « Samedi littéraire », supplément littéraire et artistique, unique dans la presse suisse d'expression française.

L'abonnement direct vous assure la continuité de la livraison de votre journal, tout en vous offrant la possibilité de réaliser une appréciable économie, ainsi qu'en témoigne le tarif ci-après :

FRANCE	☐ 12 mois	☐ 6 mois
(règlement sur compte bancaire à Paris)		
édition quotidienne	FF 900.-	FF 500.-
(Six numéros par semaine, y compris supplément littéraire)		
édition hebdomadaire	FF 210.-	FF 110.-
(numéro du samedi/dimanche, avec supplément littéraire)		
Souscription à l'administration du Journal de Genève, case postale 439, CH-1211 Genève 11, ou par télex : 422 214.		

Le Journal de Genève est en vente en France dans tous les kiosques portant le panonceau « Press international », et par l'intermédiaire de son distributeur Transports-Presse, 5, rue d'Argout, 75002 Paris, tél. 236 54 55.